

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la décision du Président N° DP2024-34 en date du 25 juin 2024 portant signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » à Amnéville avec la société NGE, dont le siège social est situé à COIN-LES-CUVRY (57420), représentée par Jean-Marie COSTA en sa qualité de Directeur Général,

Considérant la demande de la société d'annuler cette convention,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'annuler la décision du Président N° DP2024-34 en date du 25 juin 2024 portant signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » à Amnéville avec la société NGE, dont le siège social est situé à COIN-LES-CUVRY (57420), représentée par Jean-Marie COSTA en sa qualité de Directeur Général,

Rombas, le 12 août 2024  
Affichage au siège le

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
057-200056190-20240812-DP2024-45-CC  
Date de télétransmission : 16/08/2024  
Date de réception préfecture : 16/08/2024